

Hélène Pernot

Politiste, CERIEP – Centre de politologie de Lyon

Des thématiques marxistes, un esprit libertaire – L'exemple de Sud-PTT

« Sud-PTT se fixe pour objectif une rénovation profonde du syndicalisme en s'appuyant sur les aspirations des salariés et leurs expériences de mobilisation, tout en prenant à son compte les principaux acquis du mouvement syndical en France et dans le monde. »

Charte identitaire adoptée lors du 1^{er} congrès fédéral Sud-PTT de 1989 et révisée lors du congrès de 1999.

tique ». Le problème étant que cette question posée telle quelle fait l'im-passe sur une nécessaire réflexion collective sur quelques fondamentaux : l'État et ses institutions ? La prise du pouvoir par les relais institutionnels en place ? Les réponses formulées, parfois euphémisées, par les militant-e-s et organisations de tradition marxiste ne sont pas, de mon point de vue, satisfaisantes. En effet, soit on se contente de reprocher aux autres de *ne pas penser le politique...* ce qui signifie que la réponse existe et n'a même pas à être formulée puisque la *traduction politique* s'effectuera inévitablement sur le mode partidaire de type léniniste, plus ou moins rénové, et le débat est clos. Soit, à partir des débats « ouverts » du colloque, on s'inscrit dans un autre débat ouvert sur les formes et le contenu des stratégies d'actions et organisationnelles : le contre-pouvoir porte-t-il en lui l'oubli du pouvoir ? Comment concevoir cette prise de pouvoir sans poser la question des formes institutionnelles de pouvoir, au delà d'une « démocratisation » de la représentation politique au sein de ces institutions ? La conquête de l'État est-elle une étape incontournable pour transformer l'État et ses institutions, voire le transcender en un « État libertaire » ? Ce concept a-t-il une pertinence au même titre qu'une « social-démocratie libertaire » ? Après l'échec du bolchévisme bureaucratique et de tous ses avatars historiques, la social-démocratie à rénover est-elle devenue le seul projet politique de transformation sociale ? Ou bien, le modèle social-démocrate n'est-il pas aussi dans un processus de déliquescence... dans une Europe dont les gouvernements se déclinent entre droite libérale, droite dure et l'extrême-droite omniprésente ? Socialisme ou barbarie, le retour !... Mais quel « prolétariat » ? Quelles « alliances de classe » ? Quelle stratégie... ?

Il n'en reste pas moins que la perspective d'une nouvelle Internationale altermondialiste, anti-capitaliste, et non seulement « contestataire », ne peut se concevoir sans un formidable travail politique de réinvestissement militant au sein de ce nouveau prolétariat précaire, en continuant de progresser sur tous les fronts de lutte spécifiques. Nos tâches sont immenses, comme disait l'autre... Il s'agit aussi de massifier les luttes des salariés précaires ou aux marges du salariat, seule perspective crédible de faire reculer l'extrême-droite, et d'imposer réellement un contre-pouvoir pour une autre répartition des richesses, ce qui n'est pas une mince affaire !

Les quelques centaines de participant-e-s au rassemblement de protestation contre l'AMI en 1998, devant le bien nommé château de la Muette à Paris, siège de l'OCDE, auraient-ils imaginé l'ampleur du mouvement dans les années suivantes ? Continuons le combat... et le débat !

Lorsque, fin 1988, les « moutons noirs » chassés hors de la Cf. créent Sud aux PTT, ils affichent une ambition de rupture avec l'existant en matière syndicale : l'ambition de « faire autrement », de faire du « syndicalement incorrect »¹. Toutefois, cette ambition de renouveau n'est pas auto-référente. Elle se nourrit d'éléments issus des traditions marxistes et libertaires, le renouveau prenant parfois les allures d'un retour aux sources. Sud est en fait le produit composite de la rencontre entre des militants porteurs de traditions différentes, venant de la LCR ou des milieux anarchistes et libertaires, mais aussi de militants « sans tradition »². Cette contribution propose quelques éléments d'observation et de réflexion produits par un travail de repérage, sur le terrain du syndicalisme Sud et à partir de l'exemple de Sud-PTT³, des thématiques marxistes et libertaires. Elle montre en quoi le syndicalisme Sud, dans ses discours sur le monde social, dans ses pratiques de terrain et ses modes de fonctionnement, dans son rapport au politique, prend appui, de manière plus ou moins nette, sur les références traditionnelles du mouvement ouvrier, parfois en les dépassant ou en les remaniant.

Un discours critique intégrant des thématiques marxistes

Le discours critique développé par Sud-PTT intègre des thématiques marxistes sans pour autant reprendre, et même loin de là, l'ensemble de la théorie marxiste. On observe plutôt une « marxisation » très diffuse et partielle du discours⁴.

Le clivage de classe, l'exploitation capitaliste et le primat des luttes

La vision du monde social et des rapports sociaux qui ressort des productions écrites de Sud-PTT, et notamment de sa Charte identitaire, est d'inspiration mar-

xiste. La société capitaliste est une société divisée en deux classes entretenant entre elles un rapport de domination-exploitation et dont les intérêts sont fondamentalement antagonistes. Les contours de ces deux classes restent flous. D'un côté, on a les « travailleur-euse-s », « les peuples », « les exploités », les « opprimés » et de l'autre « les marchés financiers », « le néo-libéralisme », « le système capitaliste ». On observe une tendance à la désincarnation de la classe exploiteuse. Ces deux classes entretiennent un rapport de domination-exploitation : le système capitaliste « [soumet] les travailleur-euse-s et les peuples, quels qu'ils soient, à sa logique de profit » ; les travailleurs « créent les bases matérielles de toute société » et « se voient confisquer, partout dans le monde, l'essentiel du fruit de leur travail » (Charte). Les intérêts de ces deux classes sont fondamentalement antagonistes : « Le discours ambiant sur la fin de la lutte des classes, l'idéologie du chauvinisme d'entreprise exprimant une soi-disant communauté d'intérêts liant salarié-e-s et patrons de "notre maison" face à ceux de la "concurrence" ne sauraient le faire oublier : l'histoire des conflits sociaux, loin d'être une longue suite de malentendus, témoigne d'une lutte incessante et acharnée entre deux mondes dont les intérêts sont fondamentalement antagonistes » (Charte). Par rapport à cet antagonisme de classe, Sud affirme le primat des luttes : « les directions d'entreprise ne se déterminent pas sur la qualité d'un dossier ou la pertinence d'un argument, elles le font sur la base de leurs seuls intérêts. C'est donc fondamentalement, le rapport de forces créé dans et par les luttes qui est déterminant pour gagner » (Charte).

La critique des dominations

Le discours critique et revendicatif porté par Sud-PTT va aussi au-delà de la domination économique, de la domination capital/travail, et intègre d'autres formes de domination. C'est le cas notamment de la domination sexuelle. Un certain nombre de militants portent en effet l'héritage des luttes féministes des années 1970 et exigent la prise en compte dans l'action syndicale de l'oppression spécifique subie par les femmes dans la relation de travail, mais aussi dans le syndicat et dans la vie politique en général. Ainsi, Sud s'investit sur le terrain des luttes féministes (Collectif national pour les droits des femmes, Marche mondiale des femmes) mais cherche aussi à favoriser l'égalité hommes/femmes dans ses pratiques internes⁵. Des dispositifs visant à favoriser cette égalité ont été mis en place au niveau fédéral avec une commission femmes non mixte et l'instauration de quotas de femmes au bureau fédéral (1/3), mais aussi, mesure peut-être plus originale, avec la prise en charge des frais de garde pour les femmes qui souhaitent participer aux conseils fédéraux. Ces mesures ne sont pas toujours, et même rarement, reprises par les syndicats départementaux, soit pour des raisons pratiques, soit pour des raisons politiques.

Avec le travail spécifique mené sur la question des agents originaires des DOM, Antillais, Guyanais, Réunionnais (les « AGR »), Sud-PTT dénonce une autre forme de domination : la domination coloniale. Le syndicat prend en compte les discriminations dont ces salariés sont victimes (en matière de prime d'éloignement et de congés par exemple) et tentent de les réintégrer dans l'action syndicale, eux qui depuis longtemps se sentent exclus des « grèves de blancs ».

L'absence de « projet de société »

Le discours critique porté par Sud ne débouche pas sur la définition d'un « projet de société » et d'une stratégie pour y parvenir. La Charte identitaire affirme une continuité avec le « projet de socialisme autogestionnaire porté par la CFDT dans les années 1970 » mais n'en dit pas plus, l'idée n'étant jamais reprise ni développée. Lors du 2^e congrès fédéral de 1991, il est précisé : « Si nous avons tenu à indiquer dans nos orientations du 1^{er} congrès notre volonté de rupture avec le système capitaliste et le lien qu'il y avait entre notre défense des revendications immédiates et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société, il faut bien reconnaître qu'il est difficile de donner un contenu à ces orientations, difficultés d'autant plus grandes avec les bouleversements fondamentaux survenus à l'Est depuis deux ans, le recul des idées collectives dans notre pays comme dans bon nombre de pays industrialisés, le repoussoir que constitue pour bon nombre de travailleurs les expériences du "socialisme réel" » (Textes et amendements). Le syndicalisme Sud n'est pas un syndicalisme théorisant. Il ne mobilise pas explicitement les penseurs marxistes ou libertaires dans son travail d'élaboration d'analyses sur le monde social. Il ne s'appuie pas non plus sur un corpus doctrinal unifié et cohérent imposant une lecture du monde, un projet de société et un chemin pour y parvenir⁶. Il s'appuie au contraire sur la pratique et l'action, renouant en cela avec le syndicalisme révolutionnaire des origines et pouvant ainsi être mis en parallèle avec le syndicalisme des IWW présenté par Marianne Debouzy. L'unité et la cohérence doctrinales seraient d'ailleurs peu compatibles avec les modes de fonctionnement d'inspiration libertaire que Sud entend mettre en œuvre⁷.

La question démocratique et la critique libertaire de la représentation

L'approche de la question démocratique développée par Sud-PTT s'appuie sur une critique libertaire de la représentation-délégation comme dépossession liée à l'affirmation d'exigences fortes en matière de partage de la décision et de participation. Cette manière d'envisager la question démocratique a des implications tant sur le plan du fonctionnement interne que sur le plan du rapport syndicat/salariés. On observe un refus très affirmé d'une organisation qui

jouerait un rôle directif et normatif à l'égard de ses membres comme à l'égard des salariés et l'activation d'un modèle de démocratie directe et participative.

Le rapport syndicat/salariés : entre démocratie ouvrière et démocratie syndicale

Auto organisation et contrôle des salariés sur les mobilisations – Sud-PTT affirme la nécessité de favoriser les pratiques d'auto organisation et le contrôle des salariés sur les mobilisations, renouant ainsi avec le syndicalisme d'action directe et son esprit libertaire : « Par volonté démocratique, mais aussi parce qu'elles sont un gage de succès des mobilisations, Sud-PTT, tout en gardant son identité propre, soutient et encourage toutes les pratiques de contrôle des mouvements par les travailleur-euse-s (assemblées décisionnelles du personnel, élection de délégué-e-s, comité de grève, coordinations...) », pratiques qui permettent de « limiter au maximum la délégation de pouvoir et de favoriser la prise de conscience de chaque individu en le faisant acteur à part entière de la lutte en cours » (Charte). Le syndicalisme Sud a l'ambition de faire des salariés les « acteurs du changement », de faire de chaque individu un « acteur à part entière de la lutte », s'opposant ainsi au modèle de l'avant-garde léniniste.

L'expérience des coordinations – Les militants fondateurs de Sud-PTT, alors encore sous l'étiquette CFDT, ont été très impliqués dans les mouvements animés par des coordinations qui ont émergé à la fin des années 1980, et notamment dans le conflit des « camions jaunes » (chauffeurs de camions postaux) qui se déroule en octobre-novembre 1988. Cette implication a d'ailleurs été une des causes de leur exclusion, la direction CFDT étant en effet très hostile aux coordinations dont elle ne voulait pas reconnaître la légitimité. Les militants dissidents analysent la (ré) émergence de la « mobilisation coordonnée » comme manifestant une aspiration à l'unité, mais aussi une aspiration à l'autonomie. Les militants Sud vont s'attacher à prendre en compte ces aspirations dans leurs pratiques en direction des salariés. Ils s'interrogent même à l'origine, et notamment lors du 1^{er} congrès qui se tiendra en septembre 1989, sur la pertinence de la forme syndicale classique et réfléchiront à une forme alternative que serait une coordination permanente. Une contribution soutiendra cette proposition alternative dont voici un extrait : « Sud a été fondé aux PTT après l'exclusion des syndicats CFDT PTT de la région parisienne. Personne (...) n'a pensé adhérer à un autre syndicat traditionnel. C'est le développement du mouvement réel des coordinations qui a pesé dans la volonté de construire une autre chose. Personne (...) ne pense reconstituer les mêmes rapports que le syndicalisme traditionnel entretient avec les travailleurs(es). (...) [Il s'agit] de partir du mouvement réel. La bureaucratie syndicale a fait faillite. Elle est périmée. Il faut partir des gens et de ce qu'ils sont prêts à mettre en place. De coordina-

tions ponctuelles qui ont existé ça et là, il faut passer à une coordination permanente en adoptant les mêmes règles de fonctionnement que la première. Si cette coordination permanente (appelée par exemple fédération, syndicat ou collectif Sud) prend une décision (quelle qu'elle soit) et que cette décision est remise en cause avec volonté de l'annuler, c'est la démocratie qui doit trancher. Une assemblée générale de travailleur-euse-s ou une coordination représentative doit pouvoir annuler une décision. Les adhérent-e-s ne sont pas les seuls à être concernés ». L'amendement attaché à cette contribution sera très majoritairement rejeté : 5,86 % pour ; 85,66 % contre ; 8,49 % abstentions.

L'information et la consultation des salariés – Même si les militants vont opter massivement pour la forme syndicale classique, ils vont s'attacher à promouvoir et à mettre en œuvre des pratiques différentes de celles des organisations existantes, plus conformes aux exigences d'autonomie et de participation. Outre le fait de favoriser l'auto organisation des luttes, ils accordent un soin particulier à l'information des salariés et à la transparence, conditions essentielles de leur autonomie : « Sud-PTT s'attache à permettre au personnel de se situer en toute clarté sur l'ensemble des problèmes le concernant, sans qu'il ait besoin de s'en remettre à la bonne parole des responsables syndicaux » (Charte). Sud défend aussi le principe de la consultation des salariés : « Pour Sud, aucune organisation syndicale n'a de légitimité pour signer un accord ayant des conséquences sur la vie du personnel en l'absence de consultation de celui-ci. Celle-ci doit permettre l'expression démocratique des agents et contraindre l'ensemble des organisations syndicales à respecter leurs souhaits » (tract élections professionnelles, France Télécom, oct. 2000). Sud-PTT a d'ailleurs mis en application ce principe de consultation en 1997 sur la question de la privatisation en organisant un référendum auprès des salariés de France Télécom. Les salariés se sont à cette occasion exprimés massivement contre l'ouverture du capital, ce qui sera pourtant sans effet sur le choix du gouvernement Jospin en faveur de la privatisation. La consultation des salariés ne passe pas nécessairement par la voie référendaire. De manière plus informelle, les syndicalistes peuvent « prendre la température », recueillir les « aspirations » du personnel sur le terrain, dans le cadre d'HMI (heures mensuelles d'informations) par exemple.

La participation institutionnelle – Si Sud-PTT se fixe pour objectif d'assurer l'expression directe des salariés, elle assume aussi un rôle plus classique de représentation des salariés en participant au jeu institutionnel. Contrairement à la CNT, Sud-PTT a fait le choix de participer aux élections professionnelles et de siéger dans les instances de représentation du personnel, dans les instances de négociations et de concertation. D'ailleurs, la reconnaissance institutionnelle et l'intégration dans le jeu institutionnel a fait l'objet de luttes

importantes, tant sur le terrain juridique que sur celui des mobilisations. Sud-PTT a donc fait le choix de ne pas abandonner le terrain institutionnel aux organisations traditionnelles et prend en compte l'intérêt de cette participation pour obtenir des informations, poser des problèmes, mesurer l'état du rapport de force, concrétiser le rapport de force construit dans les mobilisations et éventuellement dénoncer les pratiques qui y ont cours. Il semble que le choix de la participation s'accompagne aussi de la prise en compte des risques auxquels elle expose l'organisation : éloignement avec le terrain, intégration de la logique de l'entreprise au détriment des intérêts des salariés, risque d'autonomisation des représentants et de dépossession des salariés. Ainsi, les militants font peser sur leur participation institutionnelle une exigence de transparence qui se concrétise notamment par la diffusion de comptes-rendus.

Démocratie ouvrière/démocratie syndicale – Le syndicalisme Sud propose une tentative de dépassement de l'opposition entre démocratie ouvrière et démocratie syndicale. Certes, il se trouve parfois pris en tension entre les deux. On le perçoit par exemple à la lecture du rapport d'activités rédigé pour le dernier congrès fédéral de mai 2002. Le texte évoque les difficultés posées par les situations où l'« adéquation » entre les orientations du syndicat, définies dans les conseils et congrès fédéraux, et l'« état d'esprit du personnel (...) ne va pas de soi ». Mais, sur d'autres aspects, Sud ouvre la voie d'un dépassement de l'opposition démocratie ouvrière/démocratie syndicale, avec la mise en place de mécanismes de représentation sous contrôle et d'une autonomisation retenue de l'expression syndicale par rapport à ce qui s'exprime directement sur le terrain.

Le fonctionnement interne : l'inquiétude vis-à-vis de la bureaucratisation

Les choix effectués en matière d'organisation et de fonctionnement internes sont marqués par l'inquiétude vis-à-vis de la bureaucratisation, de la dérive oligarchique et de la dépossession de la base, et par un refus des hiérarchies. La tendance oligarchique serait la pente naturelle des organisations et représenterait donc un risque contre lequel il faut se prémunir⁸. Sud-PTT veut faire vivre « un syndicalisme toujours attentif à éviter les dérives à caractère bureaucratique », car, « pas plus que d'autres organisations Sud n'est à l'abri des dérives bureaucratiques » (Charte). Cette inquiétude est perceptible dans les règles de fonctionnement mises en place mais aussi dans le quotidien de la vie militante où le soupçon est très présent, créant parfois quelques tensions. Les militants sont à la recherche d'un fonctionnement plus horizontal que vertical, fondé que la diffusion du pouvoir et des responsabilités, intégrant le débat et la contradiction, respectant l'autonomie de chacun. Il me semble que ce mode de fonctionnement est autant le produit de convictions libertaires, de la transposition de principes et modes de fonctionnement issus

des théories libertaires, que celui d'une expérience vécue comme une expérience d'étouffement à l'intérieur de la CFDT.

Fédéralisme et autonomie des structures – Le fonctionnement de la fédération Sud-PTT repose sur le principe de l'autonomie des structures. Ce principe est affirmé dans les textes fondateurs : « Opposée à toute conception donnant à l'échelon national un pouvoir hiérarchique sur les syndicats, elle affirme son attachement au fédéralisme, principe d'association libre des syndicats formant une fédération pour agir en commun [...] dans le respect de l'autonomie politique de tous » (Charte). Le syndicat est la structure politique de base et il dispose d'une autonomie en matière statutaire et de politique d'action. De ce principe d'autonomie découle un droit, le droit à l'expression publique des désaccords : « Le droit à l'expression publique des désaccords est garanti aux syndicats comme aux sections et aux adhérents, et s'étend à la totalité des éléments touchant à l'activité syndicale (prises de positions publiques, décisions d'action, contenu des revendications, mise en cause des responsables dans le cadre de leurs mandats...). La contrepartie démocratique de ce droit est l'obligation morale, pour les individus et les structures émettant ces désaccords, d'engager et de poursuivre le débat à tous les niveaux de la fédération » (Charte).

Des mécanismes de participation directe à la décision et de contrôle des responsables – Ensuite, les militants Sud ont mis en place des mécanismes de participation directe à la décision et de contrôle des responsables. Ils insistent sur le rôle limité des responsables, limité par le pouvoir décisionnel et le pouvoir de contrôle accordés aux adhérents : « Les responsables ne sont pas détenteur-trice-s d'un pouvoir confisqué, ils et elles ont pour fonction d'animer, de coordonner et d'impulser la vie syndicale sur la base des orientations définies par les adhérent-e-s. Ils et elles sont élu-e-s et révocables à tout moment par les structures qui les ont mandaté-e-s. Les décisions qu'ils et elles sont amené-e-s à prendre en l'absence de mandat précis (intervalle entre deux réunions de structures) sont soumises au contrôle a posteriori de l'organisation » (Charte). Assemblée générale décisionnelle des adhérents, consultation des adhérents, élection de tous les responsables, mandatement, révocabilité, etc., aussi importants que soient ces mécanismes et dispositifs, il faut souligner que leur mise en place ne semble pas toujours suffire, et même assez rarement, à susciter des comportements participatifs. On observe parfois un certain désarroi chez les militants devant le constat de leur incapacité à faire participer les adhérents à la vie de l'organisation et devant la désaffection d'espaces comme les assemblées générales où les militants se retrouvent trop souvent face à eux-mêmes.

La question des permanents syndicaux – C'est peut-être sur la question des permanents syndicaux que l'originalité de Sud-PTT en matière de fonctionne-

ment est la plus remarquable⁹. Au moment de la création, une réflexion importante a été lancée sur la question des permanents syndicaux. Pour un grand nombre de militants, ils étaient identifiés comme agents potentiels de bureaucratisation de l'organisation, c'est-à-dire de la séparation entre la base et le sommet, de la centralisation et de la hiérarchisation. Cette réflexion a conduit à la mise en place de règles visant à neutraliser ce « potentiel bureaucratissant » du permanent. Au niveau fédéral, il s'est agi de se prémunir contre les permanents « à vie », véritables professionnels du syndicalisme. Les militants ont ainsi affirmé le principe de la rotation et mis en place dans leur règlement intérieur des règles en matière de limitation du renouvellement des mandats et de durée maximale de vie d'un permanent syndical. Avec la « règle des 9 ans », un permanent fédéral ne peut pas cumuler plus de trois mandats au bureau fédéral, soit 9 ans. Avec la « règle des 12 ans », un permanent fédéral ne peut pas cumuler plus de 12 ans consécutifs comme permanent dans les structures. Dans certains syndicats départementaux, aujourd'hui minoritaires, les militants ont refusé le principe des « permanents à temps plein » et limitent le nombre de jours de détachement sur la semaine.

Une inventivité limitée et des difficultés pratiques – Malgré tout ces dispositifs visant à garantir les principes d'autonomie et de participation de la base, on est tenté de conclure sur l'inventivité finalement limitée dont ont fait preuve les militants, à leur manque d'audace en matière de rénovation du fonctionnement des organisations militantes. Le fonctionnement interne du syndicat Sud-PTT, en tout cas sur le plan des dispositifs sur lequel il s'appuie, reste assez proche de ce qui se fait dans les autres syndicats, et il reste donc encore bien des choses à expérimenter en matière de fonctionnement démocratique, bien des choses à inventer pour produire une démocratie sans domination. On peut tenter de dégager quelques orientations de réflexion sur la question à partir de l'identification des problèmes à prendre en compte, des défis auxquels sont confrontées les organisations militantes. Tout d'abord la question de la tension entre les tendances contemporaines au désengagement du collectif, au retrait, à la distanciation, et une aspiration à produire un fonctionnement égalitaire et participatif. La solution à ce premier problème passe par l'invention d'un mode de fonctionnement collectif tolérant un engagement limité des individus et par une vigilance accrue par rapport aux phénomènes de capitalisation du pouvoir par les plus investis. Ensuite, il me semble qu'il faut prendre en compte le fait que l'exigence d'autonomie produit une injonction à avoir un « soi militant », à penser par soi-même et à prendre des initiatives, qui peut favoriser des attitudes de retrait chez les plus démunis en ressources militantes (compétences argumentatives, rhétoriques, maîtrise des enjeux, des repères déjà stabilisés comme les prises de position passées ou les débats clos, la connaissance du terrain, des terrains, etc.). Plus

généralement, il faut prendre en compte la question de l'asymétrie des ressources militantes, génératrice d'exclusions, d'une rupture de l'égalité dans la participation à la décision, d'une domination notamment entre les « anciens » et les « nouveaux ». Enfin, je termine sur le caractère potentiellement destructeur de l'argument de l'efficacité syndicale en matière de fonctionnement et de démocratie interne. En effet, on a pu observer depuis la création de Sud-PTT une évolution des règles de départ, notamment par rapport aux permanents syndicaux, évolution qui s'est souvent faite au nom d'un principe d'efficacité syndicale : le nombre de permanents fédéraux est allé en s'accroissant, les règles en matière de limitation du renouvellement des mandats ont été assouplies et les règles telles qu'elles existent aujourd'hui sont menacées. On observe que la réussite électorale tend à être interprétée – sans doute en partie à juste titre – comme faisant peser une responsabilité nouvelle sur l'organisation et comme une injonction à grandir, à être plus responsable, plus efficace. Cela peut alors déboucher sur un renoncement à des choix organisationnels perçus et vécus comme nuisant à l'efficacité syndicale, mais aussi sur une « dé-radicalisation » du discours critique et revendicatif. On notera toutefois que se maintient à l'intérieur de Sud-PTT une réflexion sur soi, un retour critique sur ses pratiques et ses ambitions, conforme à la volonté de faire vivre « un syndicalisme qui, régulièrement, s'interroge et se remet en cause » affichée dans la Charte identitaire. Cette réflexivité laisse la porte ouverte à de nouvelles transformations et de nouvelles expérimentations en matière de fonctionnement syndical.

Une action syndicale à dimension politique

Sud-PTT inscrit son action dans la continuité de « la Charte d'Amiens¹⁰, qui assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence : défense des revendications immédiates et quotidiennes et lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'État » (Charte identitaire).

Le syndicalisme Sud s'affirme comme un syndicalisme de transformation sociale et donc comme un syndicalisme à visée politique, même si le contenu de cette visée n'est pas clairement défini. Cette dimension politique est présentée comme une condition de l'efficacité syndicale : « défendre efficacement les travailleur-euse-s, c'est intervenir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence, et pas uniquement sur l'exploitation subie par les salarié-e-s dans l'entreprise » (Charte). Ainsi Sud-PTT entend étendre son action au-delà des portes de l'entreprise et refuse la séparation entre action professionnelle et action politique¹¹. La résolution interprofessionnelle adoptée lors du dernier congrès en mai 2002 affirme : « Nous refusons le partage des tâches qui laisserait aux politiques les réponses aux grandes ques-

tions sociales et qui cantonnerait le syndicalisme dans les revendications immédiates. Notre objectif est de lier revendications immédiates des salariés et projet de transformation sociale ». Le statut d'autonomie du syndicat Sud-PTT et son refus de la confédéralisation n'a rien à voir avec une volonté de pratiquer un syndicalisme professionnel¹². Pour faire vivre ce syndicalisme interprofessionnel, Sud-PTT fait aujourd'hui partie, avec la plupart des autres syndicats Sud, d'une union interprofessionnelle, l'Union syndicale G10-Solidaires, aux côtés de syndicats autonomes comme par exemple le SNUI (Syndicat national unifié des impôts). Sud-PTT est aussi très présent dans ce qu'on appelle « le mouvement social ».

L'indépendance syndicale

Cette action syndicale à dimension politique doit être conduite en toute indépendance des partis politiques. La Charte identitaire dénonce les « organisations du mouvement ouvrier traditionnel qui, de façon périodique ou permanente, aliènent leur indépendance vis-à-vis des gouvernements, des partis politiques et du patronat ». La politisation et ses excès est considérée comme un des facteurs de la crise du syndicalisme. On retrouve aussi l'obligation pour le syndicaliste de « ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors », et notamment dans un cadre partisan, telle qu'elle est formulée dans la Charte d'Amiens. D'ailleurs, une règle a été instaurée en matière de cumul des responsabilités politiques et syndicales. Ainsi l'article 12 des statuts fédéraux prévoit que : « Les fonctions de membre du bureau fédéral sont incompatibles avec des responsabilités politiques électorales nationales ou relatives à des organismes directeurs nationaux de partis et organisations politiques ». Cette indépendance revendiquée n'a rien à voir avec une neutralité politique : « La fédération Sud-PTT porte tout jugement qu'elle estime nécessaire sur les orientations, les décisions et les actions des différentes forces économiques, politiques et des gouvernements » (Charte).

Le monde partisan suscite une grande méfiance, méfiance notamment due aux difficultés pour penser le rapport syndicat-parti autrement que sous sa forme léniniste, c'est-à-dire comme un rapport de subordination. On peut signaler le fait qu'un certain nombre de militants Sud-PTT ont été signataires de l'appel « Pour l'autonomie du mouvement social » paru dans *Libération* en août 1998 dans la perspective des Européennes de juin 1999 et qui visait à prévenir toute récupération politique du mouvement social. Autre indice de cette méfiance à l'égard de la politique, les remous suscités à l'intérieur de la fédération par la candidature d'Olivier Besancenot dont l'appartenance Sud-PTT a, au départ, été très largement mise en avant. Les inquiétudes ont finalement été assez vite apaisées, d'une part par une mise au point sur le fait que le candidat de la LCR

n'occupe aucune responsabilité syndicale et d'autre part par le fait que la presse a par la suite moins insisté sur son appartenance syndicale.

Il ne me semble pas que la référence à la Charte d'Amiens témoigne d'une reprise de la doctrine pan-syndicaliste¹³ qu'elle exposait avec l'idée que le syndicalisme suffit à tout et serait la seule voie de la transformation sociale.

La question de l'État : un retour en grâce ?

Mais que dit Sud-PTT sur l'État ?

Sur la question de l'État, on assiste au détachement du syndicalisme Sud par rapport aux traditions marxistes et libertaires. Dans le discours Sud, l'État n'est pas ce produit des rapports de classe voué au dépérissement avec l'avènement du socialisme et la disparition des classes. Il n'est pas non plus une institution autoritaire en soi dont il faudrait viser la destruction. Les critiques à l'égard du rôle joué aujourd'hui par l'État ne sont néanmoins pas absentes du discours syndical. Mais finalement, ce qui se trouve le plus souvent dénoncé, c'est l'instrumentalisation de l'État par la logique libérale aujourd'hui dominante. Parallèlement, cet État, dénoncé comme l'instrument du capitalisme libéral, peut aussi devenir un rempart contre ce capitalisme. L'État n'est pas le mal absolu et il s'agit désormais de le défendre contre la mainmise du capitalisme, des intérêts privés et de la logique du profit. Il faut encore une fois souligner ici le fait que Sud ne propose pas de théorisation achevée de l'État, ni tel qu'il est aujourd'hui, ni tel qu'il pourrait être dans le futur. L'idéal autogestionnaire porté par une partie des militants Sud transparaît peu, voir pas, dans les écrits du syndicat.

L'État, rempart contre le capitalisme

Sud-PTT développe des revendications sur le mode du « plus d'État » – défend l'étatisation des entreprises et l'extension des services publics – et ne fixe pas un objectif de destruction de l'État mais plus un objectif de régénération. On assiste, me semble-t-il, à un retour en grâce, à une re-légitimation de l'État, mais d'un État interventionniste. Sud-PTT défend le maintien d'un service public fort qui permettra de s'arracher à la domination de l'économie du profit. Par le biais des services publics, l'État apparaît comme un instrument de justice et de cohésion sociale : il est le garant de la cohésion sociale mise en péril par le libéralisme, il a un rôle intégrateur et il peut être l'auteur d'une action transformatrice sur la société. Ainsi, « les services publics [sont des] éléments essentiels de la cohésion sociale » et Sud se bat « pour s'opposer au désengagement de l'État et à l'abandon des politiques publiques, pour mettre en place les services publics nécessaires à la collectivité et à la lutte contre la montée des inégalités » (Charte). La lutte contre le capitalisme ne passe plus par la destruction de l'État mais au contraire par son renforcement, l'interven-

tionnisme étatique apparaissant désormais comme le principal mode de résolution des problèmes économiques et sociaux.¹⁴ Ce rapport à l'État, cette vision de l'État, n'est pas, me semble-t-il, uniquement lié au fait que Sud-PTT soit encore aujourd'hui, même si c'est de moins en moins le cas, un syndicat de fonctionnaires. Ce positionnement s'inscrit en fait dans la continuité d'une évolution du mouvement syndical et de son détachement à la fois des traditions marxistes et libertaires¹⁵.

Au terme de ce balayage rapide, sans doute trop¹⁶, des différentes dimensions du syndicalisme Sud, on a établi que la critique sociale qu'il développe se nourrit de thèmes marxistes, sans pour autant se limiter à ce réservoir, et que le fonctionnement de Sud, tant en interne que dans le rapport aux salariés, est marqué par un esprit libertaire.

Peut-être que ce qu'il y a à retenir de l'expérience Sud, c'est le travail mené, à la fois dans la réflexion et dans les pratiques, sur la question de la démocratie et des mécanismes de domination éventuellement induits par les rapports de représentation. Jean-Michel Denis écrit, à propos des transformations récentes des formes de l'action collective vers moins de centralisation et de verticalité : « Motivée à l'époque par de profondes déterminations politiques et idéologiques, qui s'exprimaient au travers du double registre du "basisme" et du "spontanéisme", cette velléité d'autonomie obéit aujourd'hui à des ressorts plus profondément "existentiels", liés au mouvement d'individualisation et de privatisation à l'œuvre dans la société contemporaine, et qui affectent la forme comme le fond des mobilisations sociales. Se produit ainsi dans le domaine des luttes sociales une jonction entre deux temporalités : les acteurs sociaux réhabilitant des modes d'action anciens pour les mettre au service de préoccupations et de motivations plus actuelles »¹⁷. Il me semble qu'effectivement, des croisements s'opèrent aujourd'hui entre une mutation sociale générale dans le sens d'une individualisation et les idées libertaires. Les idées libertaires doivent constituer une source d'inspiration notamment pour (re)penser le fonctionnement des organisations militantes et elles peuvent contribuer à l'élaboration de solutions pour reconstruire le rapport individu/collectif de manière plus équilibrée et plus conforme aux exigences contemporaines en matière d'autonomie.

1 L'expression renvoie au titre de l'ouvrage publié à l'occasion du 10^e anniversaire de la fédération Sud-PTT, fruit de la collaboration entre une journaliste et des militants : Annick Coupé, Annick Marchand, *Syndicalement incorrect. Sud-PTT une aventure collective*, Paris, Syllepse, 1998.

2 Pour Ivan Sainsaulieu, Sud-PTT se présente comme le « creuset des sources diverses du syndicalisme » (*La contestation pragmatique dans le syndicalisme autonome. La question du modèle Sud-PTT*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 270).

3 Une partie des analyses proposées peuvent s'appliquer à l'ensemble des Sud.

Toutefois, l'uniformité des Sud est loin d'être parfaite et des différences, éventuellement importantes, existent entre eux, que ce soit au niveau des discours, des pratiques ou encore des modes de fonctionnement.

- 4 Dominique Labbé et Hubert Landier (*L'entreprise face au nouveau syndicalisme radical*, Paris, Éditions Liaisons, 2001) expliquent à propos de la nouvelle opposition radicale dont Sud serait une composante qu'on ne repère pas en son sein de disparition totale de toute référence au marxisme en ajoutant « le marxisme, pourtant, constitue désormais une référence parmi d'autres, non une orthodoxie obligée » (p. 94).
- 5 Les femmes représentent aujourd'hui 32 % des adhérents.
- 6 Ivan Sainsaulieu observe qu'à Sud-PTT les débats idéologiques sont laissés de côté. Il voit apparaître « un projet de société en creux » (*La contestation pragmatique dans le syndicalisme autonome*, op. cit., p. 107) qui émerge de l'affirmation de valeurs plutôt que de la définition d'un projet politico-social cohérent. Il évoque aussi les risques de la clarification des fondements théoriques de l'action : « la mise au point risquerait d'aboutir à des déchirements internes, entre ceux qui ont renoncé et ceux qui n'ont pas renoncé à leur idéologie d'origine, ou entre les diverses obédiences, par exemple anarchistes et trotskistes » (p. 181).
- 7 Sur la « survalorisation de la structure militante » impliquée par l'idéologisation, voir Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme. Saint-Etienne 1920-1925*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, Atelier de création libertaire, 1986, p. 42.
- 8 Voir la « loi d'airain de l'oligarchie » formulée par Robert Michels dans *Les partis politiques – Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971 (1^e éd. : 1911).
- 9 Même si la réflexion sur les permanents syndicaux n'est évidemment pas nouvelle ; voir Daniel Colson, *Anarcho-syndicalisme et communisme*, op. cit., p. 95.
- 10 La référence à la Charte d'Amiens n'a rien d'original. Voir René Mouriaux, « La Charte d'Amiens à 70 ans. Contenu

originel et usages actuels », *Études*, t. 345, oct. 1976, pp. 361-372.

- 11 Jean-Michel Denis et Patrick Rozenblatt évoquent un « syndicalisme transverse », « transverse en ce qu'il articule la lutte syndicale traditionnelle visant à défendre les revendications professionnelles des salariés et celle, plus globale, qu'il mène autour d'enjeux sociétaux » (« L'institution d'un syndicalisme fédéré interprofessionnel : le Groupe des dix », *Sociologie du travail*, 2, 1998, pp. 263-277).
- 12 Ivan Sainsaulieu explique que « L'autonomie revendiquée contient majoritairement des aspects libertaires de rejet de la bureaucratie et d'aspiration à jouer un rôle par soi-même ». Il ajoute toutefois qu'elle contient aussi « une tendance à vouloir limiter l'horizon aux problèmes de la maison » (*La contestation pragmatique dans le syndicalisme autonome*, op. cit., p. 164). Il me semble que des tensions entre interprofessionnel et professionnel existent bel et bien dans la vie quotidienne des syndicats et de la fédération Sud-PTT. Toutefois, l'engagement interprofessionnel est un principe encore aujourd'hui construit comme un pilier identitaire de l'organisation.
- 13 Voir Henri Dubief, *Le syndicalisme révolutionnaire – Textes présentés et choisis par H. Dubief*, Paris, Armand Colin, 1969.
- 14 Jean-Michel Denis dresse le même constat dans son étude sur l'Union syndicale G10-Solidaires, dans *Le Groupe des dix. Un modèle syndical alternatif?*, Paris, La Documentation française, 2001, pp. 99-100.
- 15 Sur l'évolution, depuis les origines, du rapport à l'État des syndicats et notamment des syndicats de fonctionnaires, voir Danièle Lochak, « Les syndicats dans l'État ou les ambiguïtés d'un combat », dans C.U.R.A.P.P., *L'actualité de la Charte d'Amiens*, Paris, PUF, 1987.
- 16 En tout cas trop rapide pour laisser place aux hétérogénéités multiples qui font le syndicalisme Sud et aux tensions qui le traversent.
- 17 J.-M. Denis, *Le Groupe des dix*, op. cit., p. 158.